Un expert moyen terme spécialiste de l'ingénierie de formation dans le secteur de la sécurité intérieur

Composante	**Composante 1** normative de surveillance et de contrôle de la chaine pénale
Résultat	**OS1- Produit** 1 : le cadre normatif éthique et déontologique de l'institution policière est révisé et prend en compte l'aspect genre.
Activité	**Activité 1.1.5.** Soutien au renforcement des cadres réglementaires des procédures de recrutement, formation et promotion au sein des forces de police **Activité 1.1.5.1** Refonte du plan de formation adapté aux besoins et principes d'organisation des services et prenant en compte les Droits de l'Homme et la dimension du genre.
Sous-activités	**A.1.1.5.1.2** Soutien à la révision du plan de formation.
Expertise non principale européenne	1 ENP, Spécialiste en formation. Jours d'expertise : 12 jours d'expertise • En présentiel sur le terrain : 11 jours (travail le week-end et fériés autorisé) • Sous forme de télétravail : 1 jour (jours ouvrés).
Expertise non principale locale	NA
Lieux de la mission	République du Congo, Brazzaville
Durée provisoire de la mission	Dates provisoires : du 26/05/2024 au 10/06/2024
Date limite de candidature	22/05/2023- 23h59

LIMITE DE CANDIDATURE

22 Mai 2024

DURÉE DE LA MISSION

Long Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique

1. Contexte de la mission

Dans le cadre de leur coopération bilatérale, l'Union européenne et la République du Congo ont décidé d'appuyer la modernisation de la police congolaise à travers le « Programme d'appui à la professionnalisation de la police congolaise et à la mise en place de commissariats pilotes ».

Financé à hauteur de 5 millions d'euros sous forme de don de l'Union européenne, ce programme s'inscrit

sous la priorité 3 « Démocratie, droits humains et gouvernance participative » de son programme de coopération bilatérale avec la République du Congo. À cet égard, une Convention de financement a été signée entre les parties le 19 mai 2022 (*NDICI AFRICA/2021/043-224*).

Objectif principal : Prévenir toute forme de torture, de traitement dégradant ou inhumain en soutenant la professionnalisation de la police congolaise et la mise en place de commissariats pilotes.

Le Programme s'appuie sur 3 composantes :

- **Composante 1** Composante normative de surveillance et de contrôle de la chaîne pénale. Elle porte sur le renforcement des cadres normatif, éthique et déontologique de l'institution policière en intégrant notamment les questions de genre. Elle vise aussi à améliorer les mécanismes de contrôle hiérarchique, judiciaire et démocratique de la police.
- **Composante 2** Consacrée à la rénovation d'infrastructures afin de mettre en place un modèle de commissariats pilotes.
- **Composante 3** Vise à la formation et au mentorat des forces de l'ordre afin de consolider les capacités de la Police dans le respect des droits humains.

La présente mission s'inscrit dans la composante décrite ci-dessus dans le but d'atteindre le produit

OS1 – Produit 1 : le cadre normatif éthique et déontologique de l'institution policière est révisé et prend en compte l'aspect genre.

L'objectif opérationnel est d'appuyer la révision du plan de formation de la police congolaise.

- Résultats finaux (impacts) : La formation des policiers congolais est renforcée et correspond aux besoins opérationnels des services.
 - Les formations initiales et continues sont intégrées dans une stratégie globale de professionnalisation opérationnelle ;
 - Les formations sont programmées de manière pluriannuelle ;
 - Les formations proposées aux personnels sont pertinentes et prennent en compte leur affectation actuelle ou future et visent un renforcement en compétences individuelles ;
 - Les formations reposent sur des ressources pédagogiques définies ;
 - Les modes d'évaluation et de révision du plan de formation sont définies ;

1. Objectifs et résultats attendus de la mission
 - Le dispositif actuel de formation a été évalué ;

Cette mission porte sur 1 activité dont les objectifs sont décrits ci-dessous :

A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation

Objectif : Le plan de formation pluriannuel a été révisé et validé. Les moyens humains et matériels nécessaires ont été évalués et validés.

Objectifs spécifiques :

- Les difficultés ont été identifiées ;
- Les besoins en formation initiale et formation continue ont été identifiés tant pour les officiers que pour les sous-officiers ;
- Les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne exécution d'un nouveau plan de formation ont été définis ;
- L'assistance technique durant la tenue des ateliers a permis aux autorités de définir une nouvelle stratégie de formation initiale et continue pluriannuelle ;
- La chaine de formation a été identifiée et validée ;
- Le cadre réglementaire nécessaire a été identifié ;

Participeront à ces activités, des cadres du ministère de l'Intérieur, de la décentralisation et des

collectivités locales et du Commandement des Forces de Police en capacité de définir les orientations de la stratégie pédagogique de la formation et d'y affecter les moyens humains et matériels nécessaires.

Résultats de la mission :

- La stratégie de la formation initiale et continue de la police congolaise a été actée et validée par le ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement Local et le Commandement des Forces de Police.
- Les formations programmées visent à professionnaliser la police congolaise et prennent en compte les besoins opérationnels des services et le renforcement des capacités individuelles des éléments et le respect des Droits de l'Homme.

- Un calendrier pluriannuel fixant les objectifs de formation a été défini ;
- Les acteurs de la chaine pédagogique en charge de la définition du plan de formation, de la mise en forme de ses ressources pédagogiques et de sa programmation pluriannuelle ont été identifiés ;
- Les moyens humains nécessaires ont été estimés et leur mise à disposition a été validée ;
- Un calendrier d'évaluation et les modalités de révision du plan de formation ont été définis.

1. Recrutement d'expertise

3.1 Soumission des candidatures

Envoi de la candidature par mail, comprenant le CV (modèle européen) de l'expert.
Veuillez nous faire parvenir votre candidature par voie électronique aux adresses e-mail suivantes de l'équipe projet :

- Mr Hervé LE PENNEC, Chef du projet : herve.lepennec@experts.civipol.fr
- Mme Maria ANGULO, Responsable de projets : angulo.m@civipol.fr

Merci de mentionner dans l'objet « candidature Appui à la professionnalisation de la police congolaise et la mise en place de commissariats pilotes au République du Congo »
Dès réception de l'agrément de sa candidature, l'expert préparera sa mission conformément aux TDR.

La mission se déroulera à Brazzaville (République du Congo).

4. Déroulement de la mission

4.1 Activités prévues (directement en lien avec l'activité)

- **Préparation et conception de la mission**
- Préparer la mission sur la base des informations transmises par l'équipe projet lors des réunions préparatoires avant le déploiement ;
- Demande de moyens spécifiques, humains, logistiques et organisationnels nécessaires à la mise en œuvre de la mission.

- **Mise en œuvre de la mission**

2. **Livrables attendus et processus de validation**

Les journées de mission seront conduites chaque jour dans les locaux prévus conformément à l'agenda de la mission.
Une feuille de présence sera renseignée chaque jour et signée par les bénéficiaires. Ces documents seront remis à la fin de la mission par l'expert au Chef de projet, en version originale, et au Responsable de projet de Civipol, au format numérique.
L'expert rendra compte régulièrement de l'état d'avancement de sa mission et des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la mission avec l'appui du Chef de projet sur le terrain et du Responsable de projets siège.

Documentation de la mission : le dossier de la mission devra contenir à minima les documents suivants :

En ce qui concerne les A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation

- **Rapport de mission** : liste des participants, objectifs, agenda des ateliers. Etat des lieux du plan de formation de la Police Nationale, diagnostic et besoins pour le renforcement du plan de formation, feuille de route pour un plan d'amélioration accordée avec les bénéficiaires, ateliers à venir, recommandations et suites à donner. Documentation obtenue.

5. Profil requis de l'expertise

Pour la réalisation de cette mission, le concours d'un expert senior/junior est requis.

Domaines d'expertise	• LE RENFORCEMENT DE LA CHAINE PEDAGOGIQUE
Qualifications (études et formation) **Compétences spécifiques**	• Bac+2 ou plus dans le domaine de l'administration publique, droit, sécurité, d'ingénierie de formation ou tout autre domaine pertinent Bac+2 ou plus dans le domaine de l'administration publique, droit, sécurité, d'ingénierie de formation ou tout autre domaine pertinent, de préférence en relation avec la présente mission. • A défaut du diplôme demandé, un diplôme professionnel de qualification supérieure, ou une expérience de travail d'au moins 10 ans comme cadre dans le domaine de la sécurité et de la formation d'un service de sécurité intérieure. • Formation certifiée par un établissement public de cadre de forces de sécurité intérieure nationales (Police ou Gendarmerie). • SAVOIR : Parfaite maîtrise des logiciels bureautiques et de messagerie. Excellentes qualités organisationnelles. Compétences en gestion de projet de formation en école ou centre de formation ou en administration centrale – veille pédagogique. • SAVOIR-FAIRE : Maîtrise des principes de l'andragogie et dans le domaine de la conception et la mise en œuvre des transferts de compétences pour des cadres et cadres supérieurs dans le secteur de la sécurité intérieure. • SAVOIR-ETRE : Capacité d'adaptation.
Expérience	• Entre 7 et 10 ans d'expérience comme responsable pédagogique dans un centre de formation, une école ou un bureau de formation pour les forces de sécurité

6. Période, calendrier indicatif et lieu de la mission

professionnelle générale	intérieure. • Au moins 10 ans d'expérience dans la spécialité de l'ingénierie pédagogique et la formation de formateurs de formateurs des forces de sécurité intérieure.
Expérience professionnelle spécifique en relation avec la mission	• Au moins 5 ans comme formateur en ingénierie de formation. • Maitriser les termes du répertoire national français des certifications professionnelles pour le formateur de la sécurité intérieure. • Avoir une expérience en qualité d'ATNP dans le cadre d'un programme UE ou autre. • Avoir une connaissance avérée en pays en situation sécuritaire complexe
Expérience professionnelle générale	• Une expérience régionale voire internationale sera considérée comme un plus, de même qu'une expérience probante relative aux dispositifs de formation pédagogiques • Expériences préalables de la coopération technique internationale.
Langues	• Parfaite maîtrise du français et excellentes capacités de communication orale et écrite

Phase 1 : Assistance à la révision du plan de formation à BRAZZAVILLE. 11 jours d'expertise durant les jours ouvrés, ainsi que durant les jours week-ends et fériés (travail les week-ends et fériés autorisé).	
Actions	Réunions avec le chef de projet ; Animation d'ateliers de réflexion et de conception réunissant des participants désignés par les autorités congolaises ; Diagnostic et propositions ; Participation à la rédaction d'une feuille de route pour l'amélioration du plan de formation de la police congolaise.
Résultats attendus	Le plan d'amélioration du plan de formation est validé par les autorités et les conditions de sa mise en place sont définies ; La chaine pédagogique a été identifiée ; Un calendrier prévisionnel a été établi ; Le processus d'évaluation et de révision du plan de formation est élaboré.
Période calendaire	Du 26/05/20241 au 07/06/2024
Phase 2 : Rédaction d'un rapport- 1 jour d'expertise sous forme de télétravail depuis la résidence de l'expert.	
Actions	Elaboration du rapport de la mission

Résultats attendus	Rapport de mission
Période calendaire	10/06/2024 – 1 jour

6. Agenda provisoire

Date	Jour d'expertise	Déplacement	Ville
Dimanche 26/05/2024	NON	Déplacement	Arrivée à Brazzaville
27/05/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
28/05/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
29/05/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
30/05/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
31/05/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
Samedi 01/06/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
Dimanche 02/06/2024	NON	Repos	Brazzaville
03/06/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
04/06/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
05/06/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
06/06/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Brazzaville
07/06/2024	OUI	A.1.1.5.1.2 : Soutien à la révision du plan de formation	Déplacement vers Paris
10/06/2024	OUI	Rédaction rapport A.1.1.5.1.2	Télétravail depuis le lieu de résidence de l'expert

6. Fin de mission

Il est demandé à l'expert non-principal d'établir, dans la quinzaine suivant la prestation :
- un rapport de fin de mission, format numérique, Word ou Excel, adressé au programme, dans lequel seront exposés les éléments clés de l'activité, notamment (sans se limiter à cette liste) :
 - Des éléments sur le contexte de l'intervention.
 - Un rappel succinct des Termes de référence de la mission et des résultats attendus.
 - La description des acteurs ou services rencontrés ;
 - La description des tâches réalisées et des résultats obtenus ;
 - Recommandations pour la suite ;
 - Annexes :

- L'agenda de l'activité ;
- La liste (Excel) des personnes rencontrées ;
- Les productions documentaires demandées ;
- Les feuilles d'émargement dument signées par jour d'expertise.

Un canevas de rapport sera remis à l’expert au début de la mission.

Pour prétendre au règlement de ses honoraires, l’expert devra avoir fourni à CIVIPOL l’intégralité des documents de fin de mission qu’il s’est engagé à produire (voir liste supra)

Ils seront adressés à :

- Mr Hervé LE PENNEC, Chef de projet : herve.lepennec@experts.civipol.fr
- Mme Maria ANGULO, Responsable de projets : angulo.m@civipol.fr

Mme Fatna BELKHEIR, Assistante de projets : belkheir.f@civipol.fr

